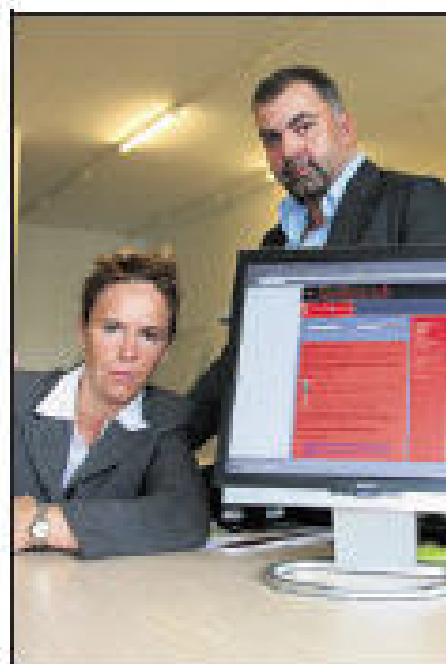


Le business du divorce sur le Net suscite la polémique

POLÉMIQUE. Le site Easydivorce.ch verra le jour dans une semaine. De leur côté, les avocats s'inquiètent de ce curieux confrère... Les fondateurs du site sont formels: «Nous n'allons pas faire du conseil et nous ne nous occuperons pas du contenu des documents. Nous permettrons simplement aux couples qui divorcent à l'amiable de disposer, via notre site, de documents acceptables aux yeux d'un juge.»

L'argument ne convainc pourtant pas les avocats, à l'instar de Me Pierre-Dominique Schupp, Vice-bâtonnier du conseil de l'Ordre des avocats Vaudois: «C'est de la poudre

aux yeux! Il n'y aura pas de contrôles, donc il manquera fatalement l'appréciation de la situation que fournit un avocat. Le service peut être intéressant, mais dans de rares cas, hypersimples. Les gens devraient plutôt aller voir un spécialiste.» R. P.



Lina Hadid et Claudio Bocchia, d'Easydivorce.

